



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/203

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/ Théâtre des Célestins, JC DECAUX, RHONEXPRESS et ARTE dans le cadre de la saison 2019-2020 des Célestins, Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/203 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON/ THÉÂTRE DES CÉLESTINS, JC DECAUX, RHONEXPRESS ET ARTE DANS LE CADRE DE LA SAISON 2019-2020 DES CÉLESTINS, THÉÂTRE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d’être plus proches de leur public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d’un avenir commun.

A ce titre, il valorisera la création artistique lors de la prochaine saison 2019-2020.

La société **JC DECAUX**, a pour activité principale la valorisation des marques dans l’espace public à travers le déploiement d’un réseau dense et varié d’affichages publicitaires.

Afin de soutenir la création théâtrale, d’associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société **JC DECAUX** souhaite être le parrain de l’activité du Théâtre des Célestins à l’occasion de la saison artistique 2019-2020 :

| Parrain | Apport du parrain | Contreparties offertes par la Ville de Lyon |
|-------------------|---|--|
| Société JC DECAUX | - 25 faces du 26 août au 2 septembre 2019 pour le lancement de saison - 25 faces du 14 au 21 octobre 2019 pour le festival SENS INTERDITS - 25 faces du 11 au 18 novembre 2019 (1 semaine) pour la création <i>La Vie de Galilée</i> - 25 faces du 9 au 16 décembre 2019 pour le spectacle de fin d’année <i>Home</i> - 3 MUPI platine pour le festival SENS INTERDITS, du 21 au 28 octobre 2019 - Un fléchage temporaire pour le festival SENS INTERDITS, du 2 au 21 octobre 2019 Valorisation : 8 000,00 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) | - Logo reproduit sur les supports de communication suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Brochure de la saison 2019-2020 (35 000 exemplaires) o Page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet de JC DECAUX) o Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon o Affiches du lancement de la saison 2019-2020 des Célestins, Théâtre de Lyon o Supports de communication des spectacles partenaires et de la création - Mise à disposition de 34 places en 1 ^{ère} série pour les spectacles suivants : <ul style="list-style-type: none"> o <i>Mary said what she said</i> le dimanche 3 novembre 2019 o <i>La Vie de Galilée</i> le mardi 26 novembre 2019 |

| Parrain | Apport du parrain | Contreparties offertes par la Ville de Lyon |
|---------|-------------------|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Home</i> le vendredi 27 décembre 2019 ○ <i>Zai Zai Zai Zai</i> le samedi 21 décembre 2019 ○ <i>Lewis vs Alice</i> le mardi 7 janvier 2020 ○ <i>La Mouche</i> le samedi 8 février 2020 ○ <i>Architecture</i> le mercredi 19 février 2020 ○ <i>Bug</i> le vendredi 13 mars 2020 <p><u>Valorisation : 8 000,00 € HT (soumis à TVA au taux de 20% et 2,1%)</u></p> |
| | | |

La société **RHONEXPRESS**, a pour activité principale l'exploitation de la ligne de tramway reliant l'aéroport Lyon Saint-Exupéry au centre de Lyon.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société **RHONEXPRESS** souhaite être le partenaire de l'activité du Théâtre des Célestins à l'occasion des spectacles suivants de la saison artistique 2019-2020 :

- *La Vie de Galilée*, mise en scène de Claudia Stavisky, du 15 novembre au 1er décembre 2019 ;
- *Home*, mise en scène de Lee Sunday Evans, du 17 au 31 décembre 2019 ;
- *Bug*, mise en scène d'Emmanuel Daumas, du 11 au 21 mars 2020 ;

La société **ARTE France**, a pour activité principale la valorisation des marques dans l'espace public à travers le déploiement d'un réseau dense et varié d'affichages publicitaires.

Afin de soutenir la création théâtrale, d'associer son nom à celui du théâtre et de promouvoir son engagement, la société **ARTE France** souhaite être le parrain de l'activité du Théâtre des Célestins à l'occasion 3 spectacles de la saison artistique 2019-2020 :

- *Lewis vs Alice*, du 7 au 11 janvier 2020
- *Summerless*, du 28 janvier au 1^{er} février 2020
- *Bug*, du 11 au 21 mars 2020

| Parrain | Apport du parrain | Contreparties offertes par la Ville de Lyon |
|---------------------|--|--|
| Société ARTE France | <p>- A l'antenne :</p> <p>Diffusion de séquences audiovisuelles produites par Arte France portant sur les trois spectacles dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'annonce de <i>Lewis versus Alice</i>, se fera du 31 décembre 2019 au 6 janvier 2020 ; | <p>- Logo reproduit sur les supports de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Brochure de la saison 2019-2020 (35 000 exemplaires) ○ Page partenaires et page de chaque spectacle partenaire du site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (avec renvoi vers le site internet d'ARTE France) |

| Parrain | Apport du parrain | Contreparties offertes par la Ville de Lyon |
|---------|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ L'annonce de <i>Summerless</i>, se fera du 21 au 27 janvier 2020 ; ○ L'annonce de <i>Bug</i>, se fera du 3 au 9 mars 2020. <p>- <u>Sur internet :</u> Diffusion de chacune des trois séquences audiovisuelles sur le site internet et la chaîne YouTube d'Arte France portant sur les spectacles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Lewis vs Alice</i> ○ <i>Summerless</i> ○ <i>Bug</i> <p><u>Valorisation : 37 500,00 € HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun)</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ Kakémono partenaires des Célestins, Théâtre de Lyon ○ Supports de communication des spectacles partenaires et de la création <p>- Mise à disposition de 30 places en 1^{ère} série pour les spectacles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Lewis vs Alice</i> le mardi 7 janvier 2020 ○ <i>Summerless</i> le vendredi 28 janvier 2020 ○ <i>Bug</i> le jeudi 12 mars 2020 <p><u>Valorisation : 37 500,00 € HT (soumis à TVA au taux de 20% et 2,1%)</u></p> |
| | | |

Les conventions, jointes au rapport, formalisent ces parrainages, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon, JC DECAUX, RHONEXPRESS et ARTE dans le cadre de la saison 2019/2020 des Célestins, Théâtre de Lyon, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 3- Les dépenses correspondant à l'apport des parrains, soit 52 705,00 € HT, seront prélevées sur les crédits du budget 2020, nature 6231.

- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 52 705,00 € HT, seront imputées sur les crédits du budget 2020, nature 7088 et 7062.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT